



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

3 décembre 2015
Local 5126 DKN
17 :10 à 18 :45

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
 - a. Permanences
 - b. Le rôle des exécutants en AG
5. Vice-présidente aux affaires académiques
 - a. Atelier BDE en janvier: participation de d'autres asso
6. Vice-président aux affaires professionnelles
 - a. Commandites
 - b. Événements professionnels
7. Vice-président aux affaires internes
 - a. Comité Théâtre
 - b. Comité *Law Games* démission
8. Vice-présidente aux affaires externes
9. Vice-président aux affaires socioculturelles
 - a. Party de fin de session
10. Représentant de première année
 - a. Cahier de positions
11. Varia
 - a. Associations intéressées à participer à la collecte de sang
12. Fermeture

Étaient présents

Membre de l'AED

Christophe Tassé
Philippe St-Hilaire

Président
Vice-président aux finances



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe Lavoie
Gabriel Caire
William Bérubé
Sarah-Michelle Pigeon
Francis Paradis
Andréanne Baribeau
Alexandre Thibault

Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-présidente aux affaires sportives
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Représentant des premières années

Était absente

Membre de l'AED

Véronique Bolduc

Vice-présidente aux communications

Déroulement

1. Ouverture

Sarah-Michelle propose l'ouverture à 17:10.
Alexandre appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Sarah-Michelle rajoute un point « Site Internet ».

Francis propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'amendé.
Alexandre appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc

4. Présidence

a. Permanences

Christophe indique que les permanences se terminent jeudi prochain, le 10 décembre.

b. Le rôle des exécutants en AG

Andréane indique qu'à la dernière AG, des gens ont pris la parole et ont voté, et on n'était pas trop certain de ce qu'on pouvait faire ou ne pas faire. Elle suggère de prendre une position générale qui encadre le droit de parole ou de vote des exécutants en Assemblée.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe propose que le CE n'intervienne pas et ne vote pas, sauf pour répondre à des questions ou à l'occasion de dérogations spéciales lors des AG.

Alexandre appuie

Gabriel s'oppose.

Francis mentionne qu'il est en désaccord de s'abstenir de voter, mais qu'il croit que le CE devrait voter tous pour la position du CE. Ça serait un vote en bloc par souci de collégialité.

Marie-Philippe n'est pas d'accord parce que certains trouvaient ça vraiment désolant, car il y a eu un vote avec 4 personnes d'écart et l'AED a voté. Le fait que le CE vote à 10, c'est considérable pour un quorum de 45.

Gabriel rappelle que les exécutants sont des étudiants comme les autres, on doit avoir le droit de voter. C'est correct si on prend une position en CE de la faire respecter, mais sinon on peut voter individuellement. Gabriel suggère qu'au contraire, on devrait pouvoir voter mais pas parler.

Alexandre mentionne qu'il pense que le président devrait pouvoir représenter le CE. C'est le rôle du président de répondre quand le CE est mentionné en AG. Pour le vote, il suggère que soit on vote tous dans le même sens, ou on ne vote pas du tout. Il rappelle que la plupart des propositions en AG proviennent du CE, alors c'est correct de voter sur la position du CE, mais quand ça vient d'un étudiant, il faudrait s'abstenir de voter.

Christophe mentionne qu'il est d'accord qu'il faut se positionner en CE pour les points emmenés en AG. Toutefois, quand vient le temps des votes, les exécutants sont des étudiants, alors ils ont le droit de faire valoir leur droit de vote. À son avis, on ne pourrait pas se contraindre ce soir.

Andréane précise que ce qui a été dit sur le CC, oui nous on sait ce qui se passe à l'interne, mais les vérificateurs sont là par rapport aux étudiants qu'on représente. C'est un souci de transparence par rapport aux membres, et non on ne peut pas s'interdire de voter, mais si on vote, on représente quand même les postes d'exécutants, et s'ils veulent savoir ce qu'on en pense, ils peuvent lire les procès-verbaux des CE.

Francis mentionne qu'il est d'accord pour dire que c'est correct d'avoir défendu le point de vue du conseil exécutif par rapport au point sur le conseil consultatif. Au niveau du vote, il ne comprend pas la longueur de la discussion, parce que le CE



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

pourrait voter en bloc. À son avis, il est dans la tâche des exécutants de représenter le point de vue du CE.

Gabriel répond à Andréane en disant que oui le rôle du vérificateur est de faire de la transparence, mais ça se fait à posteriori, et non à priori. Les gens ne connaissent pas la réalité du conseil exécutif et comment les mandats s'exercent. Il pense que le CE a 2 possibilités. Il s'agit d'un genre de parti politique. Soit on s'entend pour prendre des positions individuelles, ou on vote en bloc, mais en CE on doit s'entendre sur la marche à suivre

Marie-Philippe indique qu'elle est en désaccord avec le vote individuel, parce que c'est à l'encontre du principe que l'AED est une équipe. Elle dit que, en effet, les exécutants ne sont pas des étudiants «normaux», les membres de l'AED ayant un certain pouvoir d'influence. L'AG doit avoir le pouvoir de supplanter le CE quand même. Elle a eu beaucoup de plaintes suite à l'AG et il y a eu beaucoup de questionnements suite à l'AG.

Alexandre mentionne que la question des vérificateurs c'est une question comme une autre. Il propose la collégialité sauf mention du contraire. Il faudrait toujours emmener la position du CE en AG.

Christophe mentionne qu'il est d'accord qu'on vote en AG comme c'est décidé en CE et qu'il y a un poids à faire entre un choix individuel ou collectif.

Andréane mentionne que ce qui a été soulevé c'est soit qu'on vote tout quelque chose d'individuel, ou encore de vote collectif, mais elle rappelle qu'on devrait considérer la possibilité de priver les exécutants de leurs voix. La coutume est comme ça, on n'est pas liés par ça et justement, c'est ce qui est le plus optimal. On risque de faire un mouvement. Les étudiants ont des chances de voter comme l'AED si l'AED vote en bloc.

William mentionne qu'il est d'accord avec Andréane. On a fait le choix d'être dans le CE pour prendre des décisions opérationnelles au quotidien. Ce serait donner beaucoup plus de pouvoir au CE de pouvoir pousser ses positions en AG. Pour lui personnellement, il n'a pas eu de plainte sur le déroulement de l'AG. Les étudiants qui ont manifesté leur mécontentement doivent contacter William ou Christophe, ce sont eux qui sont responsables en la matière.

Francis mentionne qu'il ne comprend pas pourquoi on se retiendrait de voter en bloc. C'est normal de vouloir voter en AG. Les décisions prises en AG vont toucher tout le



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

monde comme les exécutants. Déjà le CE ne se donne pas de privilèges, alors pourquoi ne pas voter en AG.

Vote sur la proposition de Marie-Philippe

En Faveur : Marie-Philippe et Andréane

Contre: Alexandre, Gabriel, Philippe, Christophe, William, Francis

Abstention: nul

La proposition est battue à majorité

Gabriel propose que la règle soit que le CE se positionne et que ce soit la position des exécutants en AG, avec réserve pour les cas exceptionnels où le CE ne se positionne pas et laisse les exécutants s'exprimer en leur nom personnel.

Christophe appuie.

William s'oppose pour qu'il y ait une discussion.

Francis dit que lorsqu'il y a forte dissension au sein du CE, il est possible pour le CE de décider de s'abstenir de voter et présenter un mémoire anonyme à l'Assemblée générale en présentant les arguments des deux côtés. De cette manière, on s'assure de garder une cohésion au sein de l'équipe et on obtient l'avis des autres étudiants.

Alexandre demande dans quelles circonstances on parle de manières exceptionnelles. Il s'interroge si on le met en numéro ou si on fait confiance à l'exécutif.

Philippe indique que par rapport à l'AG de la semaine dernière, personne n'a demandé pour des chiffres de l'AED ou de budget même s'ils sont en droit de le faire. Les principes de transparence ne sont pas appliqués par demande. Philippe a rappelé le mandat des vérificateurs à savoir qu'ils ne peuvent faire son travail, ils s'assurent que tout est conforme. Deuxièmement, il peut arriver qu'il y ait des surprises en AG. Il mentionne le cas des *Law Games*. Dans ce cas, on voulait permettre à des personnes de s'engager dans un comité, de partir à l'étranger et de laisser l'autre moitié au VP finances de l'AED. Ça vient toucher directement un poste de l'AED, alors il serait d'avis que l'AED s'abstienne sauf le poste concerné.

Christophe mentionne que ça devient compliqué si on fonctionne comme Philippe propose. Il dit qu'il croit avoir été mal compris en AG, lorsqu'il a dit que c'était correct si un membre des *Law Games* quitte et que quelqu'un d'autre dans le comité s'en occupe. Il ne voulait pas que Philippe ait une gestion financière active. Philippe dit que ça aurait des chances d'arriver dans la réalité. Deuxièmement, Christophe trouve que ça devient compliqué de limiter le droit de vote à un seul exécutant lors d'une AG. À son avis, il a un vote et il n'est pas gêné de l'utiliser. Il se questionne sur comment on va faire si jamais on n'a pas le temps de se proposer en CE avant l'AG.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Andréane mentionne que s'il y a un imprévu ou une situation inattendue et sur laquelle le CE n'a jamais pris position, alors on risque de répéter la situation de lundi.

Francis résume que la situation est : Le CE emmène une proposition, et l'AG a le loisir d'emmener une opposition ou un amendement. S'il y a un point nouveau en AG, il est d'accord avec Philippe pour dire qu'on donne le droit de vote seulement à l'exécutant concerné.

Gabriel mentionne que si on prend la situation telle quelle, le CE sera facilement capable de comprendre comment voter. La personne que ça touche, quand une question touche un exécutant, devrait toujours avoir le droit de se prononcer et de parler lors des AG.

Marie-Philippe mentionne que la seule chose qu'on ne doit pas oublier, c'est qu'il y avait des discussions comme si c'était un CE, mais à l'occasion d'une AG. On peut se servir de notre bon jugement, on garde nos positions, ou quand le CE ne peut se prononcer pour une raison autre, alors le CE va s'entendre préalablement et saura comment se comporter en AG.

Christophe dit qu'à la dernière AG, les exécutants ont beaucoup parlé, car ils n'avaient pas pris position en CE à l'avance.

Andréane propose d'amender la proposition principale pour ajouter "Dans l'éventualité d'une situation inattendue et non prévue lors d'une réunion du Conseil, les exécutants devront s'abstenir de parler et de voter, à l'exception de si la question concerne un membre du Conseil, auquel cas le membre concerné pourra faire entendre son point de vue et disposera d'un droit de vote."

Alexandre appuie l'amendement

Marie-Philippe s'oppose

Demande de vote sur l'amendement

En faveur : Andréane, Alexandre, Philippe, Gabriel, Francis, Sarah-Michelle, William

Contre : Marie-Philippe

Abstention : Christophe

L'amendement est adopté à la majorité

La proposition principale amendée : « Gabriel propose que la règle soit que le CE se positionne et que ce soit la position des exécutants en AG, avec réserve pour les cas exceptionnels où le CE ne se positionne pas et laisse les exécutants s'exprimer en leur



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

nom personnel. Dans l'éventualité d'une situation inattendue et non prévue lors d'une réunion du Conseil, les exécutants devront s'abstenir de parler et de voter, à l'exception de si la question concerne un membre du Conseil, auquel cas le membre concerné pourra faire entendre son point de vue et disposera d'un droit de vote. »

En faveur : Gabriel, Christophe, Philippe, Francis, Sarah-Michelle, William et Alexandre

Contre : Marie-Philippe et Andréane

Abstention: nul

La proposition est adoptée à majorité

5. Vice-présidente aux affaires académiques

A. Atelier BDE en janvier: participation de d'autres associations

Andréane mentionne qu'en début d'année, il y a eu une rencontre du Bureau des Droits Étudiants et ce qui a été présenté lui est revenu comme problème. Elle indique qu'elle demandera des points GRAAL. Elle veut avoir l'avis du Conseil. Elle voulait aller voir le responsable aux affaires pédagogiques de l'AEAPRI pour que la présentation concerne les cours de droit qu'ont le BIAPRI. Andréane précise qu'elle ne va pas offrir des «services» aux étudiants du BIAPRI, car le pédago du BIAPRI sera aussi là et il donnera des précisions pour ses membres, tout comme Andréane donnera des précisions pour ses membres.

Le Conseil ne s'oppose pas à une telle mesure.

6. Vice-président aux affaires professionnelles

Caduc

7. Vice-président aux affaires internes

A. Comité Théâtre

William indique qu'il a rencontré le comité ce mercredi. Il rappelle que le CE a décidé de faire un suivi depuis le CC et il réfère au compte-rendu qui a été envoyé aux exécutants. En gros, Samuel était en voyage lors du CC, mais c'est lui qui avait toutes les informations depuis le début. C'est pour ça que la VP finances n'avait pas d'informations plus précises pour le CE. Ce qui a retenu l'attention de William lors de la rencontre : Metteur en scène, contrat de 2500,00\$ qu'ils s'apprêtaient à signer. Il les a avertis que le CE devait être avisé et que Philippe devait approuver un contrat d'un tel montant. William annonce son intention de garder un suivi plus serré dans le futur.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Philippe veut ajouter des précisions. À sa connaissance, le BVE ne confirme pas la commandite, mais envoie plutôt un chèque. Il n'a reçu aucun chèque. Il se demande comment ils peuvent savoir que la commandite s'en vient.

William dit qu'ils n'ont pas encore contacté le BVE, mais que selon ce qui lui a été dit, ça s'en vient.

Philippe exprime son incrédulité. En effet, il précise que les demandes qui ont été faites en juin/juillet ne commencent qu'à arriver ces jours-ci.

Ensuite, Philippe aborde la commandite de la CADEUL et dit que si c'est comme le BVE, ça ne s'annonce pas bien. William et Christophe disent que pour la CADEUL, c'est plus facile et rapide.

Pour les commandites, Philippe a demandé s'il y avait d'autres possibilités. La réponse est : « Non, d'habitude c'est assez ». Philippe rappelle que « d'habitude », ils n'augmentent pas le coût du contrat de metteur en scène et ont la commandite du BVE. Philippe s'inquiète de ce qui

En ce qui concerne le recouvrement de caisse, ils doivent comprendre que le 12 mois est rétroactif. Plus les membres du comité attendent, plus ils perdent de l'argent, car ça coûte 7\$ par mois. Il demande pourquoi les tarifs de metteur en scène ont monté de 500\$. Il mentionne que compte tenu qu'ils n'ont pas son autorisation pour la dépense, s'ils signent, ils s'engagent personnellement. En ce qui concerne le paiement de la salle pour l'an dernier, ce dernier a connu des délais injustifiés. Il souhaite s'assurer que la situation ne se reproduira pas cette année. De plus, en ce moment, ce sont encore les signataires de l'an dernier. Un de ceux-ci n'est plus dans le comité. Ils veulent garder cette personne signataire en gros, pour s'éviter des. William précise que c'est pour fonctionner pendant que la VP finances est à l'étranger.

Philippe souhaite retirer Guillaume Lemieux des signataires du compte de banque du Comité la troupe de théâtre Côté-Cour.

Autre point intéressant, Philippe ne reçoit aucun rapport mensuel. Il n'a pas encore accès à de tels détails, malgré une demande à cet effet. Lorsqu'il a demandé des détails en octobre sur le budget, il a eu exactement les mêmes informations que lors du CC. Philippe tient à présenter l'état de la situation financière du comité de la troupe de théâtre, mais il n'a pas les informations.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre croit que la situation des finances est terrible. Par contre, il croit qu'on ne doit pas aller avec des sanctions financières, surtout que c'est un des seuls comités qui a un rôle culturel.

Sarah-Michelle mentionne qu'ils sont en retard de 6 mois pour la présentation d'un budget à jour.

Gabriel veut mettre quelque chose au clair, car c'est primordial: les commandites de l'AED ne doivent pas servir à ce que les comités s'assoient là-dessus. Ils doivent chercher des sources de financement et, ultimement, l'AED est là, mais il y a un effort à faire.

Francis aimerait souligner l'important délai de grâce qui a été donné, sans avoir de suivi. Sur un budget d'environ 4000 maximum avec $\frac{4}{5}$ postes de dépense, ils peuvent facilement monter les rapports et les présenter à l'AED.

Philippe veut rappeler que les questions posées par William à Samuel ont été posées à la VP finances et au président à la mi-octobre et qu'il n'a jamais eu de réponse. C'est William qui a eu les réponses plus d'un mois et demi après que Philippe ait posé ces questions.

William est d'accord avec Alexandre sur le fait qu'on ne peut pas imposer une sanction financière maintenant, car plusieurs personnes sont impliquées dans la pièce. Pour la question du VP finances, le CE n'a pas à voter. Il dit qu'on peut aller directement à la caisse pour demander le retrait de Guillaume. Philippe dit que les papiers sont prêts la caisse, mais Guillaume doit passer signer. En terminant, il est d'avis de leur donner une «dernière chance», avec un délai maximal pour fournir les états financiers et les informations pertinentes.

Christophe dit qu'il est d'accord avec Gabriel sur le fait que les comités doivent se forcer pour chercher du financement, mais il rappelle aussi que les subventions de l'AED sont essentielles à la réalisation des activités des comités.

Gabriel est d'accord avec William, il faut que l'évènement fonctionne. Il faut les encourager à aller chercher des commandites et qu'il faut mettre de la pression. On verra comment ils vont réagir.

Alexandre propose que l'AED soumette un ultimatum détaillé au comité du théâtre avec comme échéance le 10 janvier. Cet ultimatum détaillé concerne la partie organisationnelle et financière de l'évènement.

William appuie.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Adoptée à l'unanimité.

B. Comité *Law Games* démission

William dit qu'il a reçu la démission d'Émile Marcoux au poste de représentant de première année du comité pour des raisons personnelles.

Le CE prend acte, il n'y a pas de remplaçants prévus pour l'instant.

Lorsqu'il y a une démission dans un comité, Christophe demande à William ce que prévoient les RG. Si un poste est vacant à l'AG d'hiver, il faut faire une élection. Sinon, il est possible de demander au comité de fournir une résolution à l'AED demandant que le remplaçant soit un tel. Le CE appuie alors la décision du comité ou pas. Le comité n'est pas dans l'obligation de se choisir un nouveau membre, ils peuvent attendre qu'un soit élu à l'AG.

8. Vice-présidente aux affaires externes

Caduc

9. Vice-président aux affaires socioculturelles

A. Party de fin de session

Gabriel suggère quelques options. En ce moment, le party est le 17 décembre (jeudi) à la Petite Grenouille de Ste Foy. Certains ont des examens le 18 et veulent le party au soir. Il présente les 2 options : soit on fait 1 party le 17 et un party officieux le 18 organisé par les gens.

Il dit qu'on peut aussi faire un sondage via Facebook avec un choix entre les deux dates.

Gabriel souligne que ça fait deux fois qu'il revient sur sa parole envers une autre association et qu'il n'est pas à l'aise de le faire une autre fois. Si le CE décide de changer de position, il ne veut pas appeler lui-même les représentants de l'autre association concernée.

Christophe souligne qu'on pourrait faire 2 partys différents sans problèmes.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Francis mentionne qu'il y a déjà un autre party qui semble s'organiser par des étudiants dans un autre établissement.

Alexandre mentionne que d'abord, pour les années futures, on sait qu'il y a toujours un problème. Il faudrait comme entériner une genre de coutume de faire un party le vendredi plutôt que le jeudi, puisque ça arrive à chaque session. Alexandre ajoute quelque chose par rapport à l'entente. Il dit avoir eu une discussion avec le représentant, qui lui a dit qu'on peut aller ailleurs des fois. Il faut respecter un minimum de partys et qu'on est libres après.

Gabriel mentionne qu'il faut prendre l'information avec un grain de sel et qu'il faut faire attention à ce qu'on fait. Il faut regarder l'entente et la respecter. Si ce n'est pas un party de l'AED, il n'y a pas de problème.

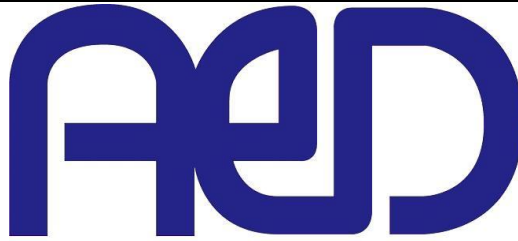
Francis mentionne que le problème du party le jeudi, c'est parce que beaucoup de gens partent vers leur famille ou dans leur coin de pays s'ils n'ont pas d'examen le vendredi. Il est d'avis de garder le party le jeudi puisque c'est déjà organisé comme ça.

Marie-Philippe dit que le problème revient annuellement et que le party est quand même toujours le jeudi. Elle est d'avis de garder le party avec pharmacie, car on a un engagement. Elle ajoute aussi que lors du vendredi de la mi-session, il n'y avait presque personne. C'était pour les étudiants de première année, mais il n'y en avait presque pas.

Christophe est très d'accord de faire le party le jeudi puisque c'est organisé de la sorte. En ce qui concerne l'argument du «vendredi», il croit que ça pourrait quand même connaître un certain succès si les gens sont au courant à l'avance. Il appuie l'idée de faire un sondage, de garder le party le jeudi pour cette session-ci et de voir pour la prochaine mi-session.

William ajoute que l'AED n'a pas de party cette semaine, ni la semaine prochaine. Il suggère d'organiser deux partys d'AED, soit le jeudi et le vendredi. Il demande à Gabriel quelles seraient les considérations budgétaires.

Gabriel mentionne que la chose logique à faire, c'est de rendre les étudiants heureux. Il veut que les gens soient le plus satisfaits que possible. Cette fois-ci, soit on va au même bar, pour pas causer de problèmes avec le bar. Il propose de faire un sondage Facebook pour savoir qui a envie de quoi. Gabriel mentionne que pourquoi faire 2 fois des partys il aime moins ça : C'est deux fois le même événement, alors



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

la qualité va être moindre dans les 2 partys. Il préfère de faire un évènement gros et un (im)mémorable party, et on laisse le reste comme ça.

11. Vice-présidente aux affaires sportives

A. Site internet

Sarah-Michelle explique qu'elle rapporte les paroles de Véronique dans les paroles qui suivent. Véronique mentionne qu'elle est en désaccord avec le fait de payer pour faire de la publicité sur la page Facebook, comme ça a été emmené par un exécutant préalablement au CE. Elle rappelle au CE que l'AED a investi 4500,00\$ sur un nouveau site web dans le but d'obtenir des partenaires et une meilleure visibilité. Elle mentionne qu'à son avis, en laissant les cabinets payer pour une visibilité via Facebook, on va à l'encontre de l'objectif initial de se faire un nouveau site web. Elle comprend que les étudiants ne consultent pas tous l'AEDiffusion et qu'on n'a pas les statistiques de fréquentation de cette publication, mais les étudiants sont conscients que l'outil existe et ce dernier bénéficie déjà d'un partenaire corporatif. Elle rappelle qu'elle s'est donné comme objectif de centraliser l'information autant que possible. C'est une des raisons pour lesquelles elle fait attention de ne pas bombarder les étudiants de publications Facebook avec le compte Facebook de l'AED ou encore les différents groupes des cohortes. À son avis, diffuser l'information sur plusieurs canaux dilue l'importance du site web de manière significative. À son avis, le média principal doit être le site web, et la page Facebook doit supporter et servir à rappeler de manière sommaire les évènements de l'AED, pas à diffuser toute l'information.

Alexandre précise qu'il a demandé l'avis à Véro pour savoir que dans les périodes de grande affluence, on paie pour avoir une meilleure visibilité lors de la rentrée universitaire. Il ajoute que ça se faisait à son Cégep. À son avis, c'est là qu'on va aller rejoindre le plus d'étudiants de l'AED. Il dit que notre page FB pourrait avoir des liens vers notre site, pour les rediriger là. Il dit qu'une publication par jour ou aux deux jours fait en sorte que les gens vont plus souvent voir apparaître les publications de l'AED dans les moteurs de recherche. Il dit que la page FB de l'AED pourrait faire j'aime sur d'autres pages en lien avec le droit (comme Droit Inc.). Christophe précise que la page de l'AED «aime» déjà les pages des comités.

William mentionne que ce serait plaisant que Véronique soit présente pour en discuter. Tant qu'à lui, c'est une question qui a déjà été traitée. C'est une bonne idée, mais ne pense pas que ce soit applicable à courte échelle.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe rappelle qu'il y a une ou deux publications par jour. Elle indique que la plus grande portée de la page a été atteinte quand les gens sont allés commenter les publications. Elle ajoute que pour augmenter la visibilité de la page, on pourrait tout simplement partager les publications de la page avec les comptes personnels. Elle est d'accord avec Véronique pour qu'on mette des efforts pour que le site web soit plus souvent visionné.

Gabriel ne veut pas encourager les gens à passer leurs vies sur Facebook. Il préfère de loin que les étudiants utilisent le site web. De plus, ça revient aux mêmes arguments que pour les commandites. L'AED n'a rien à gagner à dépenser des deniers pour se faire voir. À son avis, ça va à l'encontre de la mission de l'AED. Il rappelle que sa position est constante sur le fait que l'AED est une OBNL.

Christophe mentionne qu'il pense que tout le monde est d'accord et qu'on devrait laisser Véronique gérer la page.

Alexandre mentionne qu'il faisait une simple suggestion et qu'il soulevait un point.

Andréane ajoute en terminant qu'elle ne sait pas combien ça coûte une publicité, mais qu'à son avis, ce n'est pas nécessaire. Elle croit toutefois qu'à l'occasion de la première semaine de la session, ça serait pertinent de faire une publication spéciale qui renvoie au site web.

10. Représentant de première année

A. Cahier de positions

Alexandre mentionne qu'il n'est pas au courant des positions de l'AED pour connaître les positions de l'AED.

Marie-Philippe répond qu'on a un cahier de positions et qu'elle la reçu depuis peu. Elle lui répond qu'on en a un.

Alexandre ne savait pas. Le cahier de position est un outil pour savoir la progression, d'un point de vue global.

William demande que le cahier de position soit disponible auprès des étudiants et auprès des exécutants.

Marie-Philippe répond que son intention est que ce soit fait, mais elle est d'accord, ça représente l'évolution des positions, et que c'est ça qu'est le cahier de positions.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Elle dit que son plan est de le mettre à jour durant le congé des fêtes et qu'on pourrait publier les positions.

Alexandre voudrait que le cahier de positions aille au-delà des positions prises à l'externe.

William dit que ce cahier a été demandé par des membres après la dernière Assemblée Générale.

Marie-Philippe dit qu'il n'est pas prêt, il n'est pas à jour. Elle va en reparler après Noël.

Alexandre mentionne que c'est plus efficace d'aller voir le cahier de positions que d'aller voir les Procès-Verbaux

11. Varia

A. Associations intéressées à participer à la collecte de sang

Andréane a parlé avec des représentants de trois associations étudiantes. Ils seraient intéressés de participer avec nous. Elle va en parler à Véronique. Elle ne veut pas s'avancer puisque c'est son point.

B. Linge

Sarah-Michelle indique que le linge va arriver dans la semaine du 12-14 décembre. Elle se chargera de la distribution et prendra les exécutants qui sont disponibles pour distribuer le linge facultaire.

Christophe indique que c'est important que tous les membres du CE s'expriment lors du CE.

Gabriel soulève l'idée de faire la distribution de linge la 2e semaine et de déplacer nos permanences à ce moment.

Christophe et Francis soulignent qu'il y a des examens à ce moment et que ce n'est pas le meilleur scénario que de modifier les permanences.

Sarah-Michelle conclue qu'elle va s'arranger avec ceux qui sont disponibles.

12. Fermeture

Christophe propose la fermeture à 18:45.



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

Andréane appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.